# École du Sommet

Fierté – Engagement - Empathie

## INFORMATIONS IMPORTANTES - RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

**1- Site web de l'école**

Nous vous invitons à consulter notre site web sommet.cssd.gouv.qc.ca. Vous y retrouverez, en version électronique, diverses informations pertinentes pour la prochaine année scolaire.

**2- Vente des cahiers d'exercices par la librairie COOPSCO**

La librairie COOPSCO se présentera à l'école **le vendredi 2 septembre 2022** afin de remettre les cahiers d'exercices aux élèves. Vous recevrez une enveloppe dans laquelle vous devrez déposer le **montant exact** et votre enfant la remettra à l'employé de la librairie la journée de la distribution. Les parents qui n'auront pas transmis le montant dans une enveloppe devront se déplacer à la librairie pour se procurer les cahiers d'exercices.

**3- Liste des effets scolaires 2022-2023 et paiement des frais chargés aux parents**

Nous déposons, sur le site web de l'établissement, la liste qui comprend tous les effets scolaires ainsi que le montant à prévoir pour les cahiers d'exercices et les frais exigés aux parents. Vous pouvez vous procurer les effets scolaires au magasin de votre choix. Nous vous encourageons à utiliser les effets de la dernière année qui sont réutilisables.

Lors de la première semaine d'école, nous remettrons une enveloppe dans laquelle vous pourrez déposer le montant exact en **argent comptant** pour les frais chargés aux parents. Vous aurez jusqu'au vendredi 9 septembre pour effectuer le paiement. Veuillez prendre note que vous devez payer le « **montant exact** » indiqué sur l'état de compte car ***il n'y aura pas de remboursement monétaire***. L'argent en trop sera déposé dans le compte soutien aux familles.

Il vous est également possible d'effectuer un paiement internet. La procédure vous sera expliquée dans un courriel en début d'année scolaire.

**4- Identification des effets scolaires**

Tous les effets scolaires (incluant crayons de couleur, crayons à mine, stylos et marqueurs) ainsi que les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant. Cette identification facilite grandement la distribution des objets perdus.

**5- Préscolaire 4 ans et 5 ans**

Une entrée progressive aura lieu dans la première semaine d'école. D'autres détails vous sont transmis sous l'onglet « préscolaire ».

**6- <u>Éducation physique</u>**

Votre enfant doit avoir une paire d'espadrilles d'intérieur (et non des souliers d'extérieur) avec lacets et ne marquant pas le plancher pour les groupes de la 3e à la 6e année (à laisser à l'école). Les espadrilles avec velcro sont permises pour les petits du préscolaire à la 2e année. Les espadrilles plates-forme ou de type « skate » sont interdites car elles ne sont pas sécuritaires.

**7- <u>Inscription au Service de garde</u>**

À partir du 11 août, il vous sera possible de communiquer avec le Service de garde au **(819) 931-2304** afin d'y inscrire votre enfant si cette démarche n'a pas déjà été effectuée. Le service sera offert à compter du 24 août et votre enfant doit être inscrit pour y participer.

8- **<u>Horaire du secrétariat</u>**

Vous pouvez téléphoner (819-931-2303) et laissé un message sur notre boîte vocale en tout temps. Laissez-nous un message détaillé et dès notre retour, nous retournerons votre appel. Des formulaires pour un changement d'adresse ou un Avis de départ sont disponibles sur notre site web <u>sommet.cssd.gouv.qc.ca.</u>

**9- <u>HORAIRE DE L'ÉCOLE</u>**

**<u>Secrétariat</u>**

| | |
|---|---|
| Ouvert | 8 h 15 à 12 h 15 |
| Fermé | 12 h 15 à 13 h 15 |
| Ouvert | 13 h 15 à 16 h 15 |

**<u>Préscolaire</u>**

| | |
|---|---|
| AM- | 8h40 à 12h05 |
| Dîner | 12h05 à 13 h 20 |
| PM- | 13 h 25 à 14h53 |

**<u>Primaire</u>**

| | |
|---|---|
| AM- | 8 h 40 à 12 h 05 |
| Dîner | 12 h 05 à 13 h 20 |
| PM- | 13 h 25 à 15h45 |

Lyne Normand
Directrice

Isabelle Roy
Directrice adjointe